ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE DU PRODUCTEUR ET DE L'INSTALLATEUR CONTRAT « S21 » POUR LES INSTALLATIONS DE MOINS DE 100 kWc

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 6 DE L'ARRETE DU 6 OCTOBRE 2021 FIXANT LES CONDITIONS D'ACHAT DE L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS IMPLANTEES SUR BATIMENT, HANGAR OU OMBRIERE UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, D'UNE PUISSANCE CRETE INSTALLEE INFERIEURE OU EGALE A 500 KILOWATTS

NUMERO DE CONTRAT : BTA1237907

NOM DU PRODUCTEUR : M ANSEL STEPHANE ADRESSE DE L'INSTALLATION : 8 RUE DU PARADIS 45000 ORLEANS

Attestation sur l'honneur du PRODUCTEUR

- l'installation d'une puissance inférieure à 100 kWc est conforme aux éléments définis à l'article 3 de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, (ci-après « l'Arrêté ») et notamment que la puissance Q déclarée au titre du 7° de l'article 3 de l'Arrêté est conforme à la définition de l'annexe 1 et aux règles prévues à l'annexe 3 du présent arrêté² :
- l'installation a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité prévues à l'article 8 et à l'annexe 2 de l'Arrêté en correspondance avec le tarif demandé ;
- jusqu'à la mise en service, j'ai informé le gestionnaire de réseau ou le Cocontractant des modifications des caractéristiques de mon installation conformément aux articles 7 et 8 de l'Arrêté ;
- si l'installation est équipée d'un dispositif de stockage de l'électricité, avoir mis en place un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'installation de production.

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premièrement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit.
Fait à Orléans
e 10/10/2024

Nom, qualité et signature (Producteur ou Mandataire¹)

Stéphane Ansel

Producteur

¹ Si mandataire joindre un mandat complété et signé disponible sur le site : https://edf-oa.fr

² Lorsque d'autres installations sont situées sur le même site d'implantation (au sens de l'annexe 3), j'atteste avoir joint à la présente attestation, un plan de situation desdites installations, en précisant les distances entre les installations.

NUMERO DE CONTRAT: BTA1237907

Attestation sur l'honneur de L'INSTALLATEUR du système photovoltaïque (installation inférieure à 100kWc)

Je soussigné(e):					
	•	latrice]:			
	[Adresse de son siege soc	ial] :			
En qualité de					
atteste sur l'honneur, date d'achèvement :	, en qualité d'installateur	du système photovoltaïque objet du présent Contrat d'achat, qu'en			
manière à satisfa de réalisation vis du dimensionner	aire l'ensemble des exigenc ées par les normes, des rèc nent de l'ouvrage et de l'exé	stallation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de ces auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et gles professionnelles ou des évaluations techniques (traitant du produit, écution des travaux) produites dans le cadre d'une procédure collégiale lentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen;			
		une certification professionnelle pour la réalisation d'installations installation réalisée et à la taille du chantier ;			
• avoir installé des matériels de caractéristiques suivantes :					
	➢ Référence :➢ Nom du fabricant :				
 ■ Connectique (si différent) ➤ Marque :					
			> Nom du fabricant :		
 Si le producteur demande à bénéficier de la prime à l'intégration paysagère, l'installation respecte bien les critères d'intégration paysagère mentionnées à l'annexe 2 de l'Arrêté du 6 octobre 2021. 					
Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.					
état de faits matériell	ement inexacts et, notamm emprisonnement et de 1500	s pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant ent, de l'article 441-7 premièrement du code pénal, aux termes duquel 0 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant			
Pour valoir ce que de Fait à		Nom, qualité et signature et cachet (Installateur)			
Le					

Cette attestation est à remplir dès achèvement de l'installation et à déposer dans votre espace OA SOLAIRE : https://solaire.edfoa.fr/.